



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 22 novembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
Lundi 25 novembre 2013**

Programme des événements organisés en Ardèche

La délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et les associations spécialisées se mobilisent face aux conséquences qu'induisent les violences faites aux femmes. Le programme de sensibilisation proposé s'inscrit dans le cadre de la journée internationale organisée sur ce thème.

QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE CONJUGALE ?

La violence conjugale est une atteinte volontaire à l'intégrité de l'autre, un conditionnement dont il est difficile de se dégager lorsque l'on en est la victime. Les violences conjugales s'exercent sous des formes variées :

- la violence verbale (insultes, menaces et chantage),
- la violence physique (coups et blessures),
- la violence sexuelle (rapports forcés),
- la violence économique (les dépenses de la victime sont contrôlées, elle est privée de biens et de moyens).

Les violences conjugales sont souvent dissimulées, la violence a un effet destructeur sur la victime qui la subit.

LA CREATION D'UNE JOURNEE INTERNATIONALE :

La date du 25 novembre comme journée de lutte contre les violences à l'égard des femmes a été choisie, en 1981, par le monde militant "droits des femmes" en mémoire des 3 soeurs Mirabal, brutalement assassinées sur ordre du dictateur dominicain ce jour de l'année 1960.

En 1999, l'ONU a déclaré le 25 novembre "journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes" et a invité les gouvernements et les associations à organiser ce jour des activités conçues pour sensibiliser l'opinion à ce drame.

Depuis 2010, la lutte contre les violences conjugales a été déclarée grande cause nationale par le gouvernement suite à :

- la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2009,
- la promulgation de la loi du 9 juillet 2010 qui donne au juge les moyens de prévenir les violences avec un dispositif novateur : l'ordonnance de protection des victimes.

LES OBJECTIFS DE CETTE JOURNEE SONT :

- d'amener et d'encourager les femmes victimes de violences conjugales à sortir de leur silence. En effet, souvent, ces femmes se terrent dans le mutisme et n'osent pas déposer plainte ou faire état de leur situation,
- de sensibiliser le grand public et les professionnels (tous corps de métier confondus) aux problématiques des violences conjugales.

LE CONTEXTE NATIONAL :

Une femme sur quatre parle spontanément de ce qu'elle subit. La violence conjugale est aujourd'hui devenue un phénomène de société et un grave problème de santé publique qui touche toutes les catégories sociales et toutes les cultures.

En Europe, une femme sur cinq aura été, au cours de sa vie, victime de violences.

En France, une femme sur dix est victime de violences conjugales et tous les trois jours, une femme meurt sous les coups de son conjoint.

LE CONTEXTE LOCAL :

Une nouvelle déléguée en Ardèche :

L'Ardèche a une nouvelle déléguée aux droits des femmes et à l'égalité. Evelyne SURET-GODARD a pris ses fonctions en novembre dernier.

Elle est chargée localement, sous l'autorité de Monsieur Didier PASQUIET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection de la population, de la mise en oeuvre des mesures gouvernementales prises en faveur des femmes.

Mme SURET-GODARD succède à Nicole BOIRA qui avait fait valoir ses droits à la retraite en 2011.

Contact téléphonique : 04 75 66 53 95.

Déclinaison de la stratégie nationale de prévention de la délinquance

En Ardèche, la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est en cours d'élaboration. Un groupe de travail « Prévention des violences conjugales et/ou intrafamiliales » a été mis en place dans le cadre du contrat local de sécurité. Il a pour mission la mise en oeuvre d'un plan d'actions spécifiques visant à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes. Ce groupe travaille autour d'objectifs tels que : l'hébergement d'urgence des femmes victimes de violences conjugales, la formation des professionnels de santé... en lien avec la déléguée départementale aux droits des femmes et les associations du territoire.

PROGRAMME DESTINÉ AU GRAND PUBLIC

Jeudi 28 novembre à 20 heures
à l'IFSI d'Aubenas

La docteure Murielle Salmona, psychiatre spécialisée en psycho traumatologie et victimologie, présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie (Bourg la Reine) animera **une conférence intitulée « Violences faites aux femmes et mémoire traumatique »**, en présence de la sous-préfète de Largentière Monique Létocart et de la déléguée Départementale aux droits de femmes et à l'égalité, Evelyne Suret Godard.



A l'occasion de la journée internationale contre les violences faites aux femmes, le Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles de l'Ardeche, et le Centre Hospitalier de l'Ardeche Meridionale ont le plaisir de vous inviter à une conférence de la docteure Murielle Salmona, psychiatre spécialisée en psycho traumatologie et victimologie, présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie (Bourg la Reine)

Violences faites aux femmes et mémoire traumatique

Le jeudi 28 novembre 2013, à 20h.

A l'IFSI d'Aubenas 9, chemin de Bois Vignal

Colloque ouvert à toutes et tous, participation libre
réservation obligatoire par mail : cidff07@cidff07.fr (avant le 20 nov.)

Renseignement au 04.75.93.31.70

CIDFF 07 - Pôle de Services Quartier Les Oliviers - 33 Av de Zalzale - 07200 AUBENAS

Vendredi 29 novembre à 20 heures
à la MJC d'Annonay,

Un **ciné-débat** organisé à l'initiative du planning familial, en partenariat avec SOS Violences du 42 et le CIDFF07. Entrée libre.

Projection du film « Ne dis rien » suivie d'un débat

Par une nuit d'hiver, une jeune femme, Pilar, s'enfuit de chez elle en emmenant son fils. Antonio, son mari, la poursuit, veut la ramener à la maison, lui promet de changer, de ne plus être violent. Rien n'y fait, Pilar a pris sa décision. Il va alors tenter de la reconquérir et de maîtriser ses accès de colère qui, immanquablement, débouchent sur la violence physique. Thérapie de groupe, retour sur soi, Antonio veut guérir. Mais pendant ce temps, Pilar va trouver loin de son époux un nouveau sens à sa vie.

CIDFF 07, SOS violences conjugales 42,
Le Planning Familial 07, Au pré des Femmes

LES VIOLENCES CONJUGALES PARLONS-EN !

Le vendredi
29 novembre 2013
à **20h00**
à la **MJC d'Annonay**
Participation libre



PROJECTION + DEBAT

NE DIS RIEN
TE DOY MIS OJOS
UN FILM DE ICAR BOLLAIN
SORTIE NATIONALE LE 7 JUILLET



Pour en savoir plus, consultez la rubrique « droits des femmes » sur le site internet des services de l'Etat : <http://www.ardeche.gouv.fr/droit-des-femmes-egalite-entre-les-r885.html>

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardeche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr



VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE 3919
UN NUMÉRO POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS ORIENTER.
*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.